

COMMUNICATION MUNICIPALE N° 2/2026

le 11 février 2026

Réseau de vélos en libre-service (VLS) – Riviera et Haut-Lac

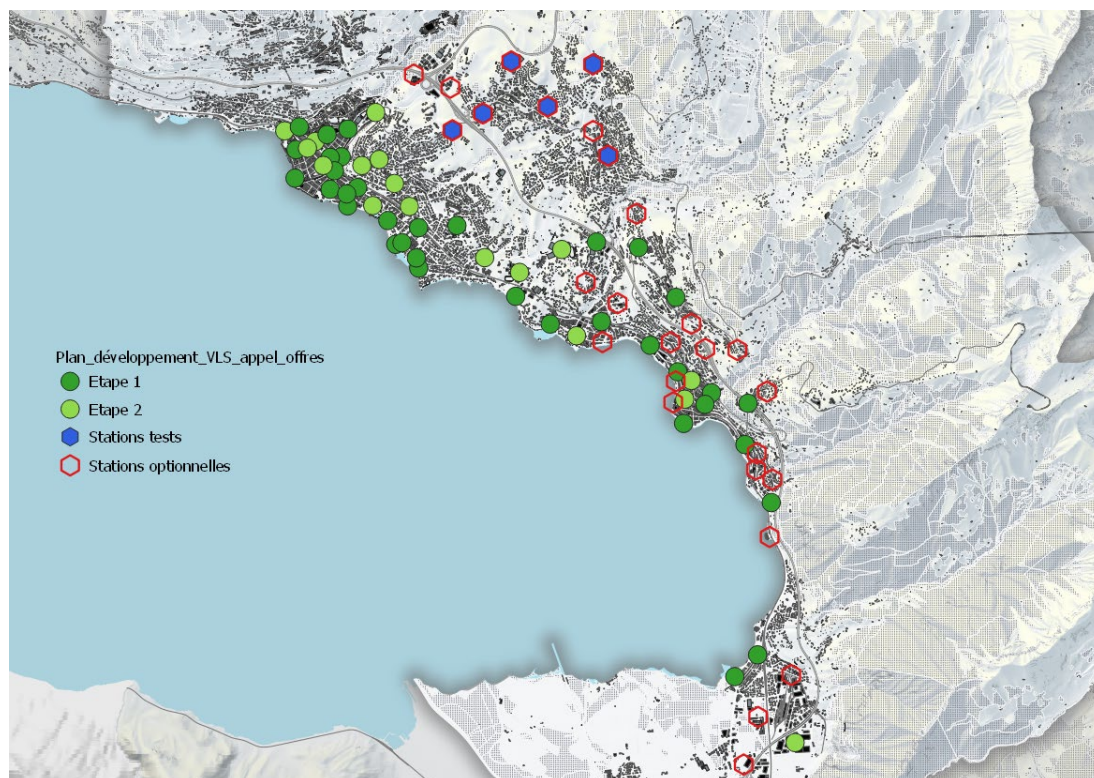
10.03.02-2601-Comm02-Appel-offres-VLS.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

En sa séance du 20 mars 2025, le Comité de pilotage (COPIL) de l'Agglomération Rivelac a validé le principe de piloter le renouvellement du réseau de vélos en libre-service actuellement en activité. Cette décision fait suite à une demande émise par les Communes de Vevey, Montreux et La Tour-de-Peilz.

Dès lors, les Communes de Blonay – St-Légier, La Tour-de-Peilz, Montreux, Vevey, Veytaux et Villeneuve, accompagnées par l'entreprise Nestlé (qui a initié la mise en place du réseau actuel en 2008) et le bureau de l'Agglomération Rivelac ont formé un groupe de travail. Celui-ci est chargé de préparer un appel d'offres public ainsi qu'une convention partenariale en vue de l'exploitation du futur réseau.



Plan indicatif de situation des stations prévues

Le futur réseau sera plus dense (par la mise à disposition de stations plus nombreuses et plus régulièrement réapprovisionnées) de manière à pouvoir satisfaire les déplacements de tous les jours (pendulaires, achats, loisirs), mais également répondre aux besoins touristiques. De plus, il est demandé qu'il soit exclusivement composé de vélos à assistance électrique jusqu'à 25 km/h afin de garantir son accessibilité à une part plus importante de la population et faciliter son usage dans les pentes.

La Municipalité informe le Conseil communal que l'appel d'offres visant à désigner le futur prestataire du réseau sera publié au cours des premiers mois de l'année 2026. La mise en service du réseau est quant à elle planifiée par étape, avec un premier jalon dès le printemps 2027. Les coûts liés à la mise en place et au déploiement du réseau s'inscrivent dans le cadre des compétences financières de la Municipalité ; les charges liées à ce réseau ne seront portées au budget annuel qu'une fois le service opérationnel. Par conséquent, les coûts afférents devraient ainsi être portés au projet de budget 2027.

Une nouvelle communication à ce sujet vous sera transmise à l'automne 2026 au moment de l'adjudication du mandat.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

La syndique :

Le secrétaire :



Sandra Pasquier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 26 janvier 2026